

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 28 janvier 2010</b></p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 28 janvier 2010 à 18 heures  
Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la précédente réunion**
- **REOM – Déchets Ménagers et assimilés :**
  - o **Avenant au marché de Gestion des déchetteries**
  - o **Admission en non valeur**
- **Piscine communautaire – saison estivale 2010**
  - o **Tarifs 2010**
  - o **Location du Bar**
  - o **Natation scolaire**
  - o **Personnel saisonnier**
- **Compétence « Sports » - Complexe sportif de la Croix en Touraine**
  - o **Reprise du dossier par la Communauté de Communes**
  - o **Maitrise d'œuvre : Avenant de transfert de maitrise d'ouvrage**
  - o **Demande de subventions / Inscription au Pays Loire Touraine**
- **Transports Scolaires – Avenant de prolongation du marché**
- **Saison culturelle – Bilan de la saison 2009**
- **Affaires Economiques**
  - o **Bléré – Val de Cher Développement – Modification du règlement**
  - o **Extension d'un bâtiment d'activité – demande de subvention DDR 2010**
  - o **Autorisation de signer les marchés – Equipes pluridisciplinaire de maitrise d'œuvre :**
    - **ZA de Sublaines – Bois Gaulpied**
    - **Extension de la ZA de Ferrière**
  - o **Autorisations de défrichage**
- **PLU de Bléré - Avis**
- **Commissions :**
  - o **Gestion du Sport du 13 janvier 2010**
  - o **Affaires Economiques du 18 janvier 2010**
  - o **Culture du 20 janvier 2010**
- **Questions diverses**

La Présidente  
Jocelyne COCHIN

## SEANCE du 28 janvier 2010

L'An deux mil dix, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher** : M. Jean Pierre PESTIE - M. Robert PAPINEAU

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON

**Bléré** : Mme Françoise BAROU - MM. Robert GAUTHIER - Georges FORTIER - Jean-François DEJUST - Jean-Serge RAFEL

**Chenonceaux** : M. Michel LE GOFF

Absent excusé : Daniel CHAMPION, représenté par M. Jocelyn DURAND

**Chisseaux** : M. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Pierre BAUER

**Cigogné** : MM Michel DUVAL - Renaud MOULIN

**Civray de Touraine** : MM. Alain BERNARD - Francis GELY

**Courçay** : M. Jean-François BISTER -

Absente excusée : Mme Béatrice BOYER, pouvoir à M. Jean-François BISTER

**Dierre** : Mme Françoise PICARD - M. Max BESNARD

**Epeigné les Bois** : M. Michel MERGOT

Absent excusé : M. Jean-Michel PRIEUR, représenté par M. Dominique HISBERGUE

**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY -

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE, représenté par M. Régis BOURACHOT

**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL - M. Claude BUNET

**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY

**Saint Martin le Beau** : MM. Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET

**Sublaines** : MM Christian FOUASSIER - Laurent HARTMANN

Etaient également présents : Aurélia GERMANOTTI et Eddy JORANDON, Chargés de Missions

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.**

**Monsieur Jean-Louis CHERY est désigné secrétaire de séance.**

**La Présidente donne lecture des pouvoirs.**

### **1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 10 décembre 2009.**

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Monsieur MERGOT fait la remarque suivante : La phrase n'a pas de sens "M. MERGOT pense qu'il faudra un compteur pour les eaux pluviales."

Bien sûr que l'on ne peut pas mesurer l'eau de pluie récupérée mais l'eau de pluie utilisée par les gendarmes (exemple : la citerne pour le lavage des véhicules) et rejetée à l'égout.

" M. MERGOT pense qu'il faudra un compteur pour les eaux pluviales utilisées et rejetées au réseau d'assainissement.

Madame COCHIN dit que la correction sera faite.

**Sans autre remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.**

### **2. REOM – Déchets Ménagers et assimilés**

#### **o Avenant n°1 au Marché de Gestion des Déchetteries communautaires**

Monsieur Jean Francis BISTER, Vice Président délégué, indique qu'il est proposé d'autoriser Mme la Présidente à signer un avenant avec la société COVED afin de corriger le prix

d'enlèvement de la benne à bois inscrit au Bordereau de Prix Unitaire du marché de gestion des déchetteries (erreur de la COVED).

Le prix est de 25.37 € HT l'enlèvement au lieu de 37.87 € HT indiqués.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°1 avec la Société COVED pour le Marché de Gestion des Déchetteries 2009-2013**

○ **Admissions en non Valeur**

Monsieur le Vice Président délégué présente le dossier et indique que le total à admettre en non valeur est de 3 004,66 € TTC correspondant à des créances non recouvrées de 2007 et 2008.

La proposition d'admission provient de Monsieur le Receveur de la Communauté de Communes qui a fourni un état.

Il convient de préciser que l'admission en non valeur n'annule pas les factures. Mais il est obligatoire de procéder à l'écriture comptable de cette opération.

Les services communautaires vont relancer les personnes concernées.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE l'admission en non valeur des créances proposées par M. le Receveur de la Communauté de Communes conformément à l'état joint,**
- **AUTORISE l'inscription en dépenses du Budget REOM Déchets Ménagers et Assimilés à hauteur de 3 004,66 € TTC, Article 654,**
- **S'OBLIGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif du Budget Annexe « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés » pour l'année 2010**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué, à signer les documents afférents à ce dossier.**

Monsieur BERNARD indique qu'il serait souhaitable que chaque commune reçoive, pour information, la liste des personnes concernées.

### **3. Piscine communautaire**

Monsieur Robert PAPINEAU, Vice Président indique que la commission propose les dates suivantes pour la saison 2010 :

- ☞ Date d'ouverture proposée : samedi 29 mai 2010
- ☞ Date de fermeture proposée : dimanche 26 septembre 2010
- ☞ Ouverte au public les Week-end du 29/05 au 27/06 puis tous les jours du 03/07 au 05/09 et les 3 Week-end de septembre.

Cela permet d'ouvrir aux scolaires 5 semaines en juin + 3 semaines en septembre pour permettre un cycle de 8 semaines (soit 16 séances)

#### **a. Tarifs 2010**

Les tarifs actuels sont les suivants (délibération du 29/01/2009) et la commission propose de les reconduire pour 2010

▪ **Tarifs normaux :**

	<b>2010</b>
Enfants de moins de 3 ans	<b>Gratuit</b>
Enfants de 3 à 16 ans (y compris visiteurs et accompagnateurs)	<b>1.70 €</b>
Enfants – Carnet de 10 entrées	<b>14,00 €</b>
Adultes (y compris visiteurs et accompagnateurs)	<b>2.80 €</b>
Adultes – Carnet de 10 entrées	<b>23.00 €</b>

Il est précisé que toute personne accédant à la piscine doit être munie d'un ticket (y compris les accompagnateurs pour les ALSH)

- **Tarifs ALSH – Accueil Loisirs sans hébergement ayant leur siège social au sein de notre Communauté de Communes / MJC de Bléré**

	<b>2010</b>
Enfants de moins de 3 ans	<b>Gratuit</b>
Enfants de 3 à 16 ans	<b>1.00 €</b>
Adultes	<b>1.50 €</b>
Visiteurs enfants de 3 à 16 ans	<b>1.00 €</b>
Visiteurs adulte + accompagnateurs	<b>1.50 €</b>

Il est précisé que les ALSH extérieurs doivent s'acquitter du tarif normal d'entrée à la piscine.

- **Location de lignes d'eau à l'association ALS (Aqua Life Saving)**

	<b>2010</b>
Locations Ligne d'eau	800 €

**Le conseil communautaire,**

**Sur proposition de la Commission Gestion du Sport**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, RECONDUIT les tarifs de la piscine communautaire 2009 pour la saison estivale 2010**

#### **b. Location du bar de la piscine**

M. Robert PAPINEAU indique que la commission propose de porter le loyer de 160 € mensuels pour les mois de juillet et août à 200 € mensuels pour ces mêmes mois.

**Le conseil communautaire,**

**Sur proposition de la Commission Gestion du Sport**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif de location du bar de la piscine communautaire à 200 € par mois pour les mois de juillet et août, les mois de juin et septembre étant gratuits.**

#### **c. Tarifs de Natation scolaire**

Tarif actuel : 13 €. La commission propose de porter à 14 € ce prix.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE le tarif de natation scolaire à 14 € par élève et par an en prenant en compte les effectifs allant à la piscine communautaire en septembre.**
- **INDIQUE que la règle retenue pour le calcul est :**
  - pour les primaires, facturation à la Commune de l'école.
  - pour le collège, facturation à la Commune de résidence de l'enfant.

#### **d. Personnel saisonnier**

La commission propose de créer les postes suivants :

2 caissiers (ères)	Du 01/05/2010 au 31/10/2010
2 surveillant(e)s de vestiaire	id
1 agent d'entretien	id

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le tableau des effectifs suivant pour la saison estivale 2010 pour la Piscine Communautaire de Bléré - Val de Cher :**

2 caissiers (ères)	Du 01/05/2010 au 31/10/2010	IB 297 - IM 292
2 surveillant(e)s de vestiaire	id	id
1 agent d'entretien	id	id

## **4. Compétence « Sports » - complexe sportif de la Croix en Touraine**

### **a. Reprise du complexe sportif de la Croix en Touraine**

La Ville de la Croix en Touraine sollicite la reprise, par la communauté de communes du projet de complexe sportif situé zone des longerons, conformément aux statuts modifiés de la Communauté de Communes.

En effet, l'équipement a besoin d'une réhabilitation et est utilisé par au moins 3 communes.

Déjà, la communauté de communes est compétente pour le Jardin d'Arc.

Monsieur Robert PAPINEAU indique que la commission « Gestion du Sport » a été saisie de ce dossier et qu'elle a émis, à l'unanimité, un avis favorable à une reprise de ce dossier par la Communauté de Communes.

Monsieur MERGOT demande si les subventions ne sont pas accordées, le projet serait-il remis en cause ?

La Présidente indique que, bien entendu, le dossier serait réexaminé par le conseil.

Monsieur GAUVIN demande la surface approximative.

La Présidente répond qu'elle ne sait pas mais que la commune s'engage à le céder à l'euro symbolique à la CCBVC et qu'il ne s'agira pas d'un bail emphytéotique.

Monsieur FORTIER demande à ce que l'on redéfinisse la notion d'intérêt communautaire de cet article, car il reste de l'ambiguïté.

Madame COCHIN indique que le choix reste celui du conseil communautaire, sur proposition de la Commission. Si il y a de nouveaux projets, il faudra qu'ils respectent les critères indiqués aux statuts et qu'ils soient acceptés par le conseil communautaire.

Monsieur FORTIER répond que dès lors qu'un projet est accepté par le conseil communautaire, celui-ci est par conséquent de nature communautaire.

#### **Le Conseil Communautaire,**

**Compte tenu des statuts modifiés de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher et notamment l'article 2-10 « Sport »,**

**Vu la délibération du conseil communautaire n°2009-131 en date du 24 septembre 2009 sollicitant une modification des statuts de la communauté de Communes de Bléré - Val de Cher et notamment l'article 2-10 « Sport » en y ajoutant l'alinéa 2-4 suivant : « les équipements créés ou réhabilités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui sont utilisés par les par les habitants de 3 communes au moins »**

**Sur proposition de la commission « Gestion du Sport » réunie le 13 janvier 2010,**

**Compte tenu des conventions de financement des équipements sportifs communautaires adoptées le 24 septembre 2009 (délibération 2009-132),**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ☞ **REPREND** comme projet communautaire la réhabilitation du terrain de football situé Zone des Longerons à La Croix en Touraine,
- ☞ **PRECISE** que ce dossier est porté par la Communauté de Communes dans le cadre de l'article « Sports », alinéa 2-4 « les équipements créés ou réhabilités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 qui sont utilisés par les habitants de 3 communes au moins »
- ☞ **RAPPELLE** que cet équipement est utilisé par les habitants de 3 communes au moins, et qu'il convient de le réhabiliter pour l'ouvrir aux clubs sportifs du territoire,
- ☞ **PRECISE** que ce terrain sera communautaire, et que la gestion des plannings se fera par la commission communautaire adéquate,
- ☞ **INDIQUE** que ce dossier sera soumis aux Conventions de Financement des Equipements sportifs communautaires, adoptées par le conseil communautaire en date du 24 septembre 2009

#### **b. Maitrise d'œuvre : avenant de reprise par la CCBVC**

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la reprise du contrat de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif des Longérons à La Croix en Touraine,
- **AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant à intervenir entre le Groupement représenté par Géoplus, la Ville de La Croix en Touraine et la CCBVC

#### **c. inscription au pays Loire Touraine**

Le conseil communautaire,

Compte tenu de la reprise en tant que projet communautaire de la réhabilitation du complexe situé Zone des Longérons, à la Croix en Touraine,

Compte tenu de l'inscription du programme de Réhabilitation de complexe de La Croix en Touraine au Contrat de Pays Loire Touraine, en Maitrise d'ouvrage communal dans la cadre de l'action 10 « Poursuivre le maillage de services sportifs »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **INDIQUE** que la Maitrise d'ouvrage est désormais portée par la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
- **SOLLICITE** le changement de Maitrise d'ouvrage inscrite au Contrat de Pays Loire Touraine dans le cadre du Contrat Régional de Pays Loire Touraine en cours,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier

#### **d. Demande de subventions**

Le conseil communautaire,

Compte tenu de la reprise en tant que projet communautaire de la réhabilitation du complexe situé Zone des Longérons, à la Croix en Touraine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le soutien financier du
  - o Conseil Général d'Indre et Loire,
  - o Conseil régional via le Contrat de Pays Loirs Touraine,
  - o La ligue de Football du Centre
  - o Du CNDS - Comité National de Développement du Sport
  - o De la Commune de la Croix en Touraine dans le cadre de la convention de financement des équipements sportifs communautaires
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier

### **5. Transports Scolaires – Avenant de prolongation d'un an du marché en cours**

Madame la Vice Présidente déléguée présente le dossier et indique les points suivants :

Le Conseil Général sollicite la Communauté de Communes pour accepter l'avenant proposé qui permet une prolongation d'un an du marché de transports scolaires en cours.

La Présidente doit être également autorisée à signer l'avenant ainsi que l'avenant n° 1 à la délégation de compétence.

Le Conseil Communautaire,

Compte tenu des Statuts de la Communauté de Communes,

Compte tenu de la délégation de compétence du Conseil Général à la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher en matière de Transports Scolaires,

Sur demande du Conseil Général d'Indre et Loire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme la Présidente de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher à signer l'avenant n°7 de prolongation au marché de transports scolaires en cours (document joint - marché 040247).
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer l'avenant n°1 à la Convention de délégation de compétence entre le Conseil Général et la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

Madame BAROU, Vice Présidente déléguée indique regretter l'absence de M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Vice Président du conseil général d'Indre et Loire, et conseiller général du canton. En effet, elle aurait souhaité avoir confirmation d'une augmentation du tarif de transport scolaire à 120 € par enfant transporté pour la rentrée prochaine (année scolaire 2010-2011) au lieu de 100 € actuellement.

## **6. Saison Culturelle – Bilan de la saison 2009**

Le bilan de la saison culturelle 2009 est présenté aux élus communautaires. Monsieur Le GOFF, Vice Président délégué explique que les dépenses sont inférieures au prévisionnel.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Bilan annuel 2009 de la Saison Culturelle de la Communauté de Communes de Bléré - Val e Cher.**

## **7. Affaires Economiques –**

### **o Bléré – Val de Cher Développement – Modification du règlement**

Monsieur BERNARD, vice Président délégué indique que suite à une réunion avec les services des chambres consulaires, il est nécessaire de faire évoluer certains points du règlement de Bléré-Val de Cher Développement (dispositif de subventions en faveur des artisans, commerçants et prestataires de services).

Ces évolutions portent sur la nature des investissements subventionnables (le matériel d'occasion), la notion de création d'emplois pour l'application du taux de subventions et les délais entre l'obtention d'une aide de la Région Centre et une aide de la CCBVC. Vous trouverez joint à la convocation un projet de règlement modifié.

Monsieur FORTIER revient sur la notion de travaux et investissements subventionnables. Il se dit surpris que l'on n'aide pas l'investissement en matériel informatique.

Monsieur BERNARD répond que l'on aide la 1ère acquisition mais pas pour le renouvellement.

Monsieur DEJUST indique que le cycle de vie d'ordinateur est très court, il faut aider uniquement la 1ère acquisition.

**Le conseil communautaire,**

**Sur avis de la commission des Affaires Economiques,**

**Après avoir pris connaissance des remarques des chambres consulaires,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **MODIFIE** le Règlement portant dispositif d'aides aux petites entreprises du territoire communautaire dénommé Bléré Val de Cher Développement
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou M. le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques, à signer toutes les pièces afférentes au dossier

### **o Extension d'un bâtiment d'activités – demande de DDR 2010**

Il convient de solliciter la DDR 2010 à hauteur de 10 % de l'investissement réalisé.

**Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier au titre de la Dotation de Développement Rural 2010 pour mener à bien le projet d'extension d'un bâtiment d'activités existant sur la commune de Bléré**

○ **Appels d'Offres – Equipes pluridisciplinaire de maitrise d'œuvre :**

**Equipe pluridisciplinaire – ZAE Sublaines – Bois Gaulpied**

Madame la Présidente indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les candidatures et offres relatives au marché « Mission de services et de Maitrise d'œuvre pour la Zone d'activités économique de Sublaines – Bois Gaulpied sur les communes de Bléré et Sublaines ».

La Présidente explique que les missions confiées sont les suivantes :

**TRANCHE FERME : ETUDE DE FAISABILITE**

MISSION 1	A	Diagnostics état initial / réseaux
	B	Schéma d'aménagement / phasage
	C	Estimation sommaire des dépenses globales, par phases et sites du coût des travaux

**TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : PERMIS D'AMENAGER SUR LE SITE DE SUBLAINES**

MISSION 1	A	Permis d'aménager
	B	Dossier de loi sur l'eau (régime de l'autorisation)
	OPTION	Etude d'impact
MISSION 2	A	Maîtrise d'œuvre VRD / Paysage
	OPTION	Mission de services et conseils sur le volet paysager

**TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : ZAC SUR LE SITE DE BLERE**

MISSION 1	Dossier de création de la ZAC	
MISSION 2	A	Dossier de réalisation
	B	Dossier de loi sur l'eau (régime de l'autorisation)

**Le Conseil Communautaire,**

**Sur décision de la Commission d'Appel d'Offres,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le marché relatif à la Mission de services et de Maitrise d'œuvre pour la Zone d'activités économique de Sublaines – Bois Gaulpied sur les communes de Bléré et Sublaines :

Groupement Olivier STRIBLEN / ASTEC / Thema Environnement	209 800 € HT (intégralité du marché)
--	--------------------------------------

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Régional du Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine dans ce dossier à son montant maximum



### Equipe pluridisciplinaire – extension ZAE Ferrière

Madame la Présidente indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les candidatures et offres relatives au marché « Mission de services et de Maitrise d'œuvre pour l'extension de la Zone d'activités économique de Ferrière sur la commune de Athée sur Cher ».

La Présidente explique que les missions confiées sont les suivantes :

### **TRANCHE FERME : ETUDE DE FAISABILITE**

<b>TRANCHE FERME : ETUDE DE FAISABILITE</b>		
MISSION 1	A	Diagnostics état initial / réseaux
	B	Schéma d'aménagement / phasage
	C	Estimation sommaire des dépenses globale et par phases du coût des travaux

### **TRANCHE CONDITIONNELLE : AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZA DE LA FERRIERE**

<b>TRANCHE CONDITIONNELLE : AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZA DE LA FERRIERE</b>		
MISSION 1	A	Permis d'aménager
	B	Dossier de loi sur l'eau (régime de la déclaration)
MISSION 2	A	Maîtrise d'œuvre VRD / Paysage <i>Le déclenchement de cette mission sera soumis à notification par le Maître d'Ouvrage</i>
	OPTION	Mission de services et conseils sur le volet paysager

**Le Conseil Communautaire,**

**Sur décision de la Commission d'Appel d'Offres,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le marché relatif à la Mission de services et de Mission de services et de Maitrise d'œuvre pour l'extension de la Zone d'activités économique de Ferrière sur la commune de Athée sur Cher :

<b>Groupement AGATE / Expression Paysages</b>	<b>47 850 € HT (intégralité du marché)</b>
---	--

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Régional du Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine dans ce dossier à son montant maximum

- **Autorisations de Défrichage**

Monsieur le Vice Président présente le dossier :

### **Autorisations de défrichage – parcelle VEOLIA / ZI Bois Pataud**

Les parcelles ZM 304 et 181 situées rue Alfred Nobel à Bléré et acquises auprès de VEOLIA sont boisées. Afin de pouvoir aménager ces parcelles, il convient d'autoriser la Présidente à déposer une demande d'autorisation de défrichage. En effet, les établissements publics sont soumis à autorisation quelle que soit la surface du terrain à défricher.

### **Autorisation de défrichage - Ferrière**

Dans le cadre de l'extension de la ZAE de Ferrière à Athée-sur-Cher, une partie de la parcelle acquise doit être déboisée. Dans ce cadre, la Présidente doit être autorisée à déposer une demande d'autorisation de défrichage.

**Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à déposer des autorisations de défrichage pour les deux dossiers.**

## **8. POS/PLU des Communes Membres**

### **○ Avis sur le PLU de Bléré**

Le conseil municipal de la Ville de Bléré a arrêté le PLU de la Ville qui nous a été transmis pour avis.

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir pris connaissance du document adressé par la Commune de Bléré pour avis,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable au PLU présenté par la Ville de Bléré**

## **9. Commissions :**

- REOM – déchets Ménagers et assimilés du 15 décembre 2009**
- Gestion du Sport du 13 janvier 2010**
- Affaires Economiques du 18 janvier 2010**
- Culture Tourisme du 20 janvier 2010**

## **10. Questions Diverses**

### **○ Redevance Incitative**

Monsieur FORTIER fait état des difficultés générales rencontrées par la REOM incitative notamment par des reports des dépôts en déchetteries. Il faut avoir conscience de ces difficultés

Monsieur BISTER rappelle que le but est de diminuer les tonnages incinérés ou enfouis, ce qui passe par une augmentation du tri.

### **○ Défrichage**

Monsieur GELY précise que certaines personnes pourraient être intéressées par le bois situé sur les terrains que la CCBVC souhaite défricher.

### **○ 1 % Paysage et développement**

Mme BAROU, Vice Présidente présente le dossier et indique que la Communauté de Communes est d'ores et déjà propriétaire de 3 « lubites » (loges de vignes) à proximité de l'échangeur autoroutier de Sublaines et qu'une quatrième entre dans le périmètre.

Ainsi, il serait opportun de solliciter l'Association A28/A85 afin d'étudier la faisabilité d'une réhabilitation de ces loges de vignes pour leur mise en valeur en tant que patrimoine local.

La communauté de communes de Bléré-Val de Cher est adhérente à l'association A 28 - A85 et peut bénéficier du soutien du plan 1 % paysage et développement lié à l'autoroute A85.

**Le conseil communautaire,**

**Constatant que la Communauté de Communes est adhérente à l'association A28-A85,**

**Compte tenu du fait que l'association A28-A85 dispose d'une ingénierie particulière permettant de mettre en valeur les lubites, véritable patrimoine local,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE l'Association A28-A85 afin de mener une étude de faisabilité quand à la réhabilitation des loges de vignes situées à proximité de l'échangeur autoroutier, sur la commune de Sublaines,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Mme la Vice Présidente (Mme BAROU) à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 18h45.

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Louis CHERY

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires –